

Systèmes d'épuration individuelle
Forem Formation / Polygone de l'eau
28 janvier 2010

Didier Cadelli
Cabinet du Ministre Philippe Henry

- 1. Introduction**
- 2. L'épuration individuelle et la directive 91/271/CEE**
- 3. La petite épuration rurale et la directive 91/271/CEE**
- 4. Les études de zones et le financement de l'assainissement autonome**
- 5. Le Comité d'agrément**

2. L'épuration individuelle et la directive 91/271/CEE

Notions d'agglomérations (< à 2.000 EH / > à 2.000 EH)

138 / 43 (181 agglomérations plus de 2.000 EH)

Pas d'obligation en dehors des agglomérations

Dans le périmètre des agglomérations :

« Lorsque l'installation d'un système de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'il présenterait pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif, des systèmes individuels ou d'autres systèmes appropriés assurant un niveau identique de protection de l'environnement sont utilisés ».

3. La petite épuration rurale et la directive 91/271/CEE

Article 7 de la directive :

Pour les agglomérations de moins de 2.000 EH équipées d'un système de collecte, les eaux urbaines résiduaires doivent faire l'objet d'un traitement approprié, avant le 31/12/2005.

Traitement approprié / article 2§9 de la directive :

« Le traitement des eaux urbaines résiduaires par tout procédé et/ou système d'évacuation qui permettent, pour les eaux réceptrices des rejets, de respecter les objectifs de qualité retenus ainsi que de répondre aux dispositions pertinentes de la présente directive et d'autres directives communautaires ».

4. Les études de zones et le financement de l'assainissement autonome

Les études de zones / meilleures solutions au bon endroit en fonction de critères environnementaux.

Type de traitement / rejet des eaux traitées / solutions individuelles ou groupées

Le financement / prime à 4.000 €

QUID du futur ?

5.Le Comité d'agrément

En amont de la formation

Quid de la transmission d'information !

La France sur la voie de l'agrément

Relation difficile / renouvellement / Portail de la Région wallonne

Perspectives